

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JUIN 2011.

L'an deux mil onze le 30 juin à 20h15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le jeudi 23 juin 2011 se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, JOUGLET, NEON, PEYRELADE, LEROUX, BEAUTE

Messieurs ALLETON, BLIN, DELAFOY, CORRE, LEROY, LISEMBART, PARIS, BRUNET, GOYET, POULAIN, GARNIER,

ABSENTS EXCUSES : M.HUBERT, M. LANELUC, M.PLEUVRY, M. VINCENT,

ABSENTE EXCUSEE : Mme THONG

POUVOIRS :

Monsieur LANELUC a donné pouvoir à M. BLIN

Mme THONG a donné pouvoir à Mme LEROUX,

M. PLEUVRY a donné pouvoir à M. BRUNET,

M. HUBERT a donné pouvoir à Mme NEON,

M. VINCENT a donné pouvoir à Mme JOUGLET,

Secrétaire de séance : M. PARIS

M. Le Maire propose de retirer le point 12 de l'ordre du jour « INTERCOMMUNALITE » Les membres du conseil municipal acceptent cette modification.

M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : REFORME TERRITORIALE - SIDERM »

Les membres du conseil acceptent cette modification.

Le compte rendu de la réunion en date du 26 mai 2011 est considéré comme approuvé.

2-APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITES 2010 du Syndicat Mixte de la Région Mancelle pour le Stationnement des Gens du Voyage.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le bilan d'activités du SMGV doit être approuvé par le conseil municipal compte tenu de notre adhésion au syndicat.

M. ALLETON, Vice Président du SMGV relate les points forts du bilan du SMGV à savoir :

* bilan financier :

-**section de fonctionnement** : recettes : 714 183.27€ et dépenses : 694 335.70€

-**section d'investissement** : dépenses : 630 162.09€ et recettes : 636 198.16€

*Mise en service d'un local technique ayant pour vocation le rangement de matériels, le

stationnement du parc de véhicules de service et l'utilisation d'un vestiaire pour les agents du SMGV.

* réalisation de la dernière aire d'accueil prévue par le schéma départemental sur la commune d'Écommoy. En conséquence le Préfet pourra dorénavant prendre les dispositions nécessaires en cas de stationnements sauvages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le rapport d'activités 2010 du SMGV.

Adopté à l'unanimité.

3- ENVIRONNEMENT :

a) RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2010

L'article 1er du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 stipule que Monsieur le Maire doit présenter dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné un rapport annuel sur le service public d'assainissement.

Monsieur le Maire procède à la lecture des différents indicateurs techniques et financiers.

Suite à cette présentation, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le rapport annexé à la présente délibération. **Le présent rapport est à la disposition des usagers au secrétariat de la mairie.**

Adopté à l'unanimité

b) RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES-ANNEE 2010

L'article 1^{er} du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 stipule que Monsieur le Maire doit présenter dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice concerné un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Suite à cette présentation, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le rapport annexé à la présente délibération. **Le présent rapport est à la disposition des usagers au secrétariat de la mairie.**

Adopté à l'unanimité

C) MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS SUR LE PAYS DU MANS

Lors du comité syndical du 29 mars 2011, les élus du Pays du Mans ont délibéré pour que le Pays du Mans soit désigné comme coordonnateur du programme local de prévention des déchets sur le territoire du Pays du Mans (hors le Mans Métropole et la commune de Champagné)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des grandes lignes du programme local de prévention des déchets.

Le Conseil Général de la Sarthe et l'ADEME des Pays de la Loire œuvrent pour la couverture du département par des programmes locaux de prévention des déchets. A ce titre l'ADEME soutient financièrement et techniquement ce type de programme, dès lors que le seuil de population est au moins égale à 20 000 habitants.

Les collectivités du Pays du Mans, à l'exception de la Mans Métropole et la communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois, n'atteignent pas le seuil de population requis. Le Pays du

Mans a donc été sollicité afin de porter le programme de prévention des déchets sur le territoire.

Afin de mutualiser cette opération, les élus du Pays du Mans ont unanimement délibéré, lors du comité syndical du 29 mars 2011, pour que le Pays du Mans soit désigné coordinateur du programme local de prévention des déchets sur le territoire du Pays du Mans (hors le Mans Métropole et la commune de Champagné)

Le Pays du Mans n'ayant pas de compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, une convention de mandat a été réalisée afin de permettre aux collectivités locales en charge de la compétence :

-de confier l'animation du dispositif au Pays du Mans,

-de continuer d'exercer pleinement leur pouvoir de décision en la matière (choix en matière d'objectifs et de mesure à mettre en place, possibilité d'en organiser les modalités pratiques...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider :

***l'intérêt de mettre en œuvre un programme local de prévention de déchets communs sur le territoire du Pays du Mans (Hors le Mans Métropole et la commune de Champagné)**

***la désignation du Syndicat Mixte du Pays du Mans comme porteur et coordonnateur de ce programme pour le compte de ses collectivités membres (Hors le Mans Métropole et la Commune de Champagné)**

*** la convention de mandat relative à la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets sur le territoire du Pays du Mans (Hors le Mans Métropole et la commune de Champagné) et l'ensemble des articles qui la composent**

***l'engagement de la commune à respecter l'ensemble des articles qui composent la convention mandat ci jointe,**

***autorise Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce programme,**

***désigne M. Claude ALLETON en tant que référent élu et Monsieur Jean Marc RICORDEAU en tant que technicien de la collectivité pour participer aux comités de suivi et comités de pilotage qui seront mis en œuvre à cette occasion.**

Adopté à l'unanimité.

4 - FINANCES :

A) Vente de bois :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre les titres de recettes suivants relatifs à la vente de bois :

***Site chemin taillis 21 m cubes 60 au prix de 12 € Soit un total 259,20 €**

***Site bois cimetières 5 m cubes 40 et 10 m cubes 40 au prix de 10 € Soit un total de 37 m³ 40 pour 158 €**

Soit une recette totale 417,20 €

Adopté à l'unanimité.

5-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

A) ZAC DES HUNAUDIERES : Vente d'une parcelle à « La Belle Etoile »

Par délibération en date du 16 septembre 2010, nous avons décidé de vendre aux Etablissements BARBOT représentés par Monsieur Christophe CROCCCEL, un terrain situé dans la ZAC des Hunaudières au lieudit « La Belle Étoile » cadastré section AP n° 34 pour partie d'une superficie de 4 000 m², au prix de 52 € H.T. le m², conformément à l'avis des domaines.

Suite à la réforme de la TVA en date de mars 2010, il convient dorénavant d'appliquer non plus une TVA à 19.6% mais une TVA sur marge aux ventes effectuées.

Après un nouveau bornage, une division de parcelle a été réalisée pour l'objet de la vente, ladite parcelle est répertoriée à présent sous le numéro AP 399.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération en date du 16 septembre 2010 et d'autoriser Monsieur le Maire à vendre aux Etablissements BARBOT représentés par Monsieur Christophe CROCCCEL ou toute entité qui s'y substituerait, demeurant 104, Rue Molière 72000 LE MANS, un terrain situé dans la ZAC des Hunaudières au lieu-dit « La Belle Etoile » cadastré AP n°399 d'une superficie de 4 000 m² environ, au prix de 52 € au m². La présente vente est soumise à TVA sur marge, Prix du terrain 245 627, 38€ dont une TVA sur marge de 37 627, 38€, conformément à l'avis des domaines.

Adopté à l'unanimité.

B) ZAC DES HUNAUDIERES : vente parcelle à « La Lande du Camp »

Par délibération du 22 octobre 2009, nous avons décidé de vendre à Monsieur VIOT David et ses associés Messieurs LANDEMAINE Laurent, L'HELGOUACH Cyrille et FAUVEL Michel ou tout autre entité qui s'y substituerait, un terrain situé dans la ZAC des Hunaudières au lieudit « La Lande du Camp » pour partie sur les parcelles cadastrées section AP n° 135 et n° 306 d'une superficie d'environ 20 801 m², au prix de 41 € HT, conformément à l'avis des domaines.

Suite à la réforme de la TVA en date de mars 2011, il convient dorénavant d'appliquer non plus une TVA à 19,6 % mais une TVA sur marge aux ventes effectuées.

Les parcelles AP n° 135 et AP n° 306 ont fait l'objet d'un nouveau bornage pour effectuer ladite vente. La parcelle est répertoriée à présent sous le numéro AP 393.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération en date du 22 octobre et d'autoriser Monsieur le Maire à vendre à Monsieur VIOT David et ses associés L'HELGOUACH Cyrille et FAUVEL Michel, demeurant 90 domaine des Ecots 49070 St Lambert-la-Poterie, ou toute entité qui s'y substituerait un terrain situé dans la ZAC des Hunaudières au lieu-dit « La Lande du Camp » cadastré section AP n° 393 d'une superficie de 22 801 m², au prix de 41 €. La présente vente est soumise à la TVA sur marge.

Prix du terrain 1 094 405, 60€ dont une TVA sur marge de 159 564, 60 €, conformément à l'avis des domaines.

Adopté à l'unanimité

6-COMPTE RENDU ACTIVITE BIBLIOTHEQUE

Les membres du conseil municipal prennent acte du bilan d'activité de la bibliothèque dont les grandes lignes sont les suivantes :

***éléments financiers** : dépenses de fonctionnement : 12 274€, budget de fonctionnement : 7000€, dépenses d'investissement : 843€, recettes propres : 515€

***Personnel** : un adjoint du patrimoine : 17H30/semaine et 23 bénévoles.

***formation du personnel en 2010** : 10 journées $\frac{1}{2}$, 9 personnes concernées,

***Collections** : 4954 documents appartenant à la mairie,

***acquisition de documents** : 662 livres, 16 revues,

***activités : nombre d'heures d'ouverture par semaine** : 8 heures, nombre d'élèves accueillis : 2207 et nombre d'inscrits : 885.

-adhésions collectivités : 4 classes de l'école maternelle et 10 classes de primaire, foyer des Hêtres ADAPEI,

-cotisations : Commune : adulte : 5 euros, et hors commune adultes : 10€

***Animations :**

-atelier manga, animation « jardinage bio », animation contes chant guitare et percussions la Galipotte,

Dont acte.

7- PERSONNEL :

a) Recrutement pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire pour la rentrée 2011-2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au renouvellement de trois contrats pour toute l'année scolaire 2011-2012 et autorise monsieur le Maire à signer les contrats de travail à compter du 5 septembre 2011 pour l'année scolaire 2011-2012.

- Le premier à hauteur de 5H00/semaine,
- Le second à hauteur de 7H00 par semaine
- Le dernier à hauteur de 18H45/semaine.

Adopté à l'unanimité

b) Création d'un poste de rédacteur territorial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01/07/2011.

Adopté à l'unanimité.

8-VENTE DU TERRAIN A SCI CHAPOSAL.

La commune décide de vendre la parcelle cadastrée section AP n° AO 115 d'une superficie de 958 m² et la parcelle cadastrée section AO n° 116 pour partie d'une superficie de 200 m², soit un total de 1 158 m², situées « Le Bourg » en zone UA à la SCI CHAPOSAL, représentée par Madame Claire SALIN. Le projet porte sur la création d'un mutli accueil. Après avoir consulté le service des domaines, et en raison du caractère social de l'opération, le prix de la vente a été fixé à 35 € net du m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à vendre à la SCI CHAPOSAL, représentée par Madame SALIN Claire, demeurant 10 rue des Monts 53200 Le Ham, deux terrains situés en zone UA « Le Bourg » cadastrés AO n° 115 d'une superficie de 958 m² et cadastré AO n° 116 pour partie de 200 m², au prix 35 € Euros net.

Adopté à l'unanimité.

9-CONVENTION DE CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT AVEC SCI CHAPOSAL

Dans le cadre de la création d'un multi accueil, exposé par La SCI CHAPOSAL représentée par Madame SALIN Claire, sur les parcelles cadastrées section AO n ° 115 d'une superficie de 958 m2 et AO n° 116 pour partie de 200 m 2, soit un total de 1 158 m 2 ; sis « Le Bourg », la collectivité a décidé d'accorder une concession de 23 places de stationnement sur le domaine public.

Cet accord fera l'objet d'une convention à valider entre les parties.

Après avoir procédé à la lecture de la convention et procéder à quelques amendements, les membres du conseil municipal décide d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention. Adopté à l'unanimité.

10 - MODIFICATION SIMPLIFIÉE POUR SUPPRESSION EMLACEMENT RÉSERVÉ N°6

Au vu, de valider le projet de la création de multi accueil sur la parcelle cadastrée section AO n° 115 sis « Le bourg » frappée de l'emplacement réservé n°6, la commune doit lancer une procédure de modification simplifiée pour supprimer cet emplacement, en application de l'article R 123-20-1 du Code de l'Urbanisme.

L'emplacement réservé n° 6 avait été prévu, au Plan d'occupation des Sols de Ruaudin, dans le cadre de l'extension du groupe scolaire. La collectivité a tenu ses engagements. L'extension a été réalisée dans l'enceinte du groupe scolaire, mieux adaptée à l'architecture et au confort des enfants.

En application de l'article R 123-20-2. Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations est publie dans la presse locale et affiché en mairie.

Une permanence sera ouverte en mairie aux heures d'ouvertures. Un registre sera mis à la disposition des riverains afin de recueillir les observations.

Un avis sera publié, dans la presse locale, huit jours avant le début de la mise à disposition au public et affiché dans le même délai pendant toute la durée de la mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de modification simplifiée pour supprimer l'emplacement réservé N° 6 afférente à la parcelle cadastrée section AO n° 115 sis «Le Bourg ». Adopté à l'unanimité.

11-COMPTÉ RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS AU MAIRE

Les membres du conseil prennent acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
24/05/2011	ASTIWEB	Matériel école primaire salle informatique	13 254,29€
31/05/2011	SACER ATLANTIQUE	Travaux de voirie ATESAT	56 970,86€
01/06/2011	LANGUILLE SAS	habillements	1 798,24€
14/06/2011	SCREG OUEST	Réalisations joints d'émulsion	2 057,12€
14/06/2011	SCREG OUEST	Enrobés accès WC publics	11 101,91€
20/06/2011	CREATIV BURO	Mobilier école primaire	3 628,31€
20/06/2011	SACER ATLANTIQUE	Récupération eaux de voirie	1 834,66€
21/06/2011	TELELEC RESEAUX	Voirie route de Parigné lot2	22 983,53€
22/06/2011	SCREG OUEST	Voirie route de Parigné lot1	125 476,25€
22/06/2011	ETDE	Voirie route de Mulsanne lot3	29 644,36€

Dont acte.

BUDGET ZAC DES HUNAUDIÈRES

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
30/05/2011	HRC	Remplacement tampons	1 251,00€
20/06/2011	CHARRE CONSEILS	Aménagement giratoire RD338/RD32	21 620,00€
20/06/2011	IRPL	Aménagement giratoire RD338/RD32	17 880,00€

20/06/2011	CABINET LOISEAU	Honoraires bornage	1 209,56€
20/06/2011	GRDF	Parcelle gaz parcelle BARBOT	1 085,16€
20/06/2011	SIDERM	Branchement eau parcelle BARBOT	3 060,87€
20/06/2011	IRPL	MO terrain LEPROUT	18 650,00€
20/06/2011	IRPL	MO aménagement phase 9	15 840,00 €

Dont acte.

13-REFORME TERRITORIALE - SIDERM

Dans le cadre de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités territoriales, l'année 2011 est consacrée à l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui devra être publié avant le 31 décembre. Auparavant, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a été renouvelée au premier trimestre. Elle sera chargée d'approuver ou amender ce projet.

Le projet de SDCI élaboré par le Préfet a été communiqué le 3 mai aux collectivités qui ont **3 mois** à compter de cette date pour se prononcer sur ce dossier.

Le SIDERM est concerné par cette réforme puisque le projet prévoit l'entrée de la Ville du Mans dans le Syndicat et pose la question d'un élargissement au SIAEP de Brette les Pins et aux communes de Parigné l'Evêque, la Bazoge, la Suze sur Sarthe et Savigné l'Evêque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Raudin n'est pas opposé à l'extension de périmètre du SIDERM à la commune du Mans à condition que le nombre de délégués par Commune soit choisi selon les Statuts actuels du SIDERM, de manière à ce que, comme depuis les 60 années d'existence du syndicat, la voix des petites communes puisse s'exprimer et compter dans les orientations futures, tant sur le plan technique que financier.

Le Conseil Municipal s'est aussi prononcé en faveur de l'ouverture de discussions sur un élargissement éventuel à d'autres communes pour, dans la mesure du possible, améliorer le service rendu à l'ensemble des usagers pour un coût économique intéressant.

Adopté à l'unanimité.

14-INFORMATIONS DU MAIRE

- 1- Le Tour de France passera sur Raudin le 8 juillet prochain. Les coureurs partiront du stade MMA ARENA, emprunteront le chemin de César, la route du Mans, le rond point de l'entrée du bourg au carrefour de la Route de Changé, Bois Martin. Le départ réel s'effectuera entre le rond point de l'entrée du bourg et Bois Martin.

Les routes empruntées par le circuit seront barrées de 9H30 à 12H30. Des barrières seront mises en place et du personnel mobilisé.

M. ALLETON intervient et indique des vélos anciens seront positionnés sur le rond point du lavoir.

M. CORRE indique qu'il est attendu 10 000 personnes sur la zone de départ.

M. BLIN indique que des bulletins d'information ont été déposés dans les boîtes aux lettres des riverains concernés.

A noter que certains commerçants tels que DECATHLON, DULUART, LEADERPRICE..... sont inquiets quant à la perte de chiffre d'affaire. La commune a interrogé la Préfecture à ce sujet. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée.

2-Fête du 13 juillet 2011 : rendez vous à 19H00 au restaurant scolaire, distribution des lampions à 22H00 salle du conseil, défilé à 22H30, feu d'artifice à 23H30 suivi d'un bal à la salle polyvalente.

2- Prochain conseil municipal le 28 juillet 2011.

15- INFORMATIONS DES ADJOINTS :

M. POULAIN :

Société GILET : nous nous posons beaucoup de questions sur le transfert des salariés sur le site de production. Nous avons l'impression que cette petite société a fait l'objet d'une OPA.

M. LISEMBART intervient et indique qu'il nous a été fait la proposition de racheter le bâtiment. Certains contacts ont été pris avec des investisseurs privés. Cependant beaucoup de travaux sont à prévoir pour la remise aux normes.

M. LISEMBART :

Une visite du nouvel accueil périscolaire a été organisée samedi matin. Les enfants fréquentent ce lieu depuis jeudi et nous avons déjà eu quelques retours constructifs. A noter qu'une inauguration officielle sera organisée à la rentrée prochaine.

Durant les mois à venir les travaux vont continuer : l'ancienne garderie va devenir une salle informatique qui sera opérationnelle à la rentrée. L'entrée de la garderie et de la salle informatique seront distinctes afin de permettre une utilisation de la salle informatique pour des animations différentes en collaboration avec le SMIDEN.

A souligner également, la création d'un nouveau préau avec une architecture plutôt sympathique et des WC supplémentaires destinés exclusivement à une utilisation durant les cérémonies religieuses.

M. CORRE :

1-Ecoles, Associations :

ECOLE MATERNELLE :

Véronique Barré après 16 années passées à Ruaudin a fait valoir ses droits à la retraite. Didier Pioger fera fonction de directeur.

Arrivée d'Aline BODEREAU

Effectif prévu pour 4 classes : 101 +voyageurs

ECOLE PRIMAIRE :

Effectif prévu : 206 + une quinzaine de voyageurs. Un comptage est prévu à la rentrée

On a peu de chance de garder la dixième classe

La nouvelle organisation serait la suivante : 1 CP +2 CE1 +2 CE2 + 2 CM1 + 1 CM2 + 1 CP/CM2

Un nouveau projet d'école a été validé avec en particulier la création d'un conseil de vie en liaison avec le CMJ.

COLLEGES LES SOURCES :

Effectif prévu : 288 (stabilité)

7 élèves de CM2 sont inscrits à la rentrée 2011 au collège des Sources au Mans (19 en 2010).

Problème : un principal pour 3 collèges.

COLLEGE PARIGNE L'EVEQUE

Effectif prévu : 510 (en forte progression)

29 élèves de CM2 sont inscrits à la rentrée 2011

ECHOS des SIX AG des CLUBS SPORTIFS :

Tous les clubs sportifs remercient la municipalité pour les subventions allouées et les services techniques pour l'aide matérielle apportée dans l'organisation de leurs manifestations.

JSR TENNIS DE TABLE :

Effectif : 48 licenciés (stabilité)

Le club s'appelle désormais **TENNIS DE TABLE RUAUDIN**

Le club est informatisé grâce à l'aide financière de la municipalité.

KODOKAN :

Effectif : forte progression : 93 licenciés (+19) dont 29 de Ruaudin.

Le changement des tatamis a été apprécié mais la salle reste vétuste.

La section Sport adapté hébergé par le club a obtenu de bons résultats.

TENNIS CLUB DE RUAUDIN :

Effectif : Erosion du nombre de licenciés 75 au lieu de 102 (moins 26%) au profit de clubs possédant des salles spécialisées (Mulsanne, Arnage..).

Manque de créneaux pour retenir notamment les jeunes.

JSR BASKET :

Effectif : 194 licenciés dont 109 garçons et 95 filles

15 équipes en championnat. 51 bénévoles ; 161 victoires pour 125 défaites

3 équipes en Région engendrent des frais de déplacement très élevés malgré un partenariat avec l'ADAPEI.

Les créneaux sont insuffisants avec trois équipes évoluant en Région.

ASR :

Effectif : 177 licenciés dont 70 seniors

Saison mouvementée avec l'arrivée d'un nouveau conseil d'administration et un nouveau Président.

L'entraîneur a été limogé en cours de saison.

L'équipe première termine néanmoins à la quatrième place en première division départementale..

Arrivée d'un nouveau coach pour la prochaine saison avec un projet sportif prévoyant une montée en ligue du Maine dans les cinq années à venir.

A signaler une opération menée avec l'Ecole de foot : « Sois Foot, joue dans les règles » !

Afin de structurer le club, il est prévu la mise en place d'un contrat civique.

SOYONS SPORT :

1^{ère} année d'existence

Effectif : 80 adhérents

Activités : Marche nordique, entretien physique et de nombreuses sorties dont une rando gourmande semi nocturne organisée en partenariat avec la Gymnastique volontaire qui a attiré de nombreux randonneurs.

2-Etat des inscriptions au Clos Fleuri :

Juillet 2011 : 31 inscriptions se répartissant comme suit : 1 famille en 1^{ère} tranche, 6 familles en 2^{ème} tranche et 15 familles en 3^{ème} tranche.

Aout 2011 : seulement 9 inscriptions se répartissant comme suit : pas de famille pour la première tranche, 1 famille pour la deuxième et 5 familles pour la troisième.

3-Fête de la musique :

En dépit d'une météo capricieuse, la fête de la musique à Ruaudin a pu compter sur des spectateurs courageux, notamment les enfants qui occupaient les 1^{ers} rangs.

Cette manifestation a pu compter sur le précieux concours des associations. Le public a pu écouter la chorale Mavibell, ou encore les élèves des cours de piano et de guitare avant de laisser la place à de jeunes formations.

La buvette-barbecue était assurée par l'équipe de la JSR Basket.

Un grand merci à Marie Odile Guibert, notre animatrice pour cette organisation.

C. ALLETON :

1- Monsieur ALLETON fait part aux membres du conseil des décisions prises lors de sa dernière commission :

1- Visite sur le terrain anciennement EXAPAQ destiné au futur atelier communal

- Clôture : bon démarrage des travaux et qualité du travail de la Sté ARBO&SENS. Seule remarque : la barrière d'entrée principale est trop près de la route. Un devis doit être effectué sur le recul de 3 mètres
- Mise en « gazon prairie » sur les zones d'accès, destruction de fougères, etc... Ce sera réalisé pour la fin de l'année après les vacances.

2- Visite de l'espace de reboisement zone family 1

- Suite à la visite de l'ONF, Mr DUMONTEL, délégué régional souhaite qu'il soit nommé un référent responsable. Nous proposons ce rôle à Olivier VERITÉ en accord avec Gérard BEURY
- Formation à la taille et gestion globale de l'ensemble des espaces forestiers

2-Début septembre ont lieu les assises nationales du fleurissement à Chartres. Deux techniciens se rendront sur place. M. ALLETON demande à ce qu'un élu accompagne nos deux agents.

3-Rappel que nous sommes toujours en limitation I en ce qui concerne l'utilisation de l'eau sur la commune. M. ALLETON en appelle donc à la vigilance.

4-Remise de la plaque Route de Brette les Pins en hommage à Marcel l'Etang. Cette manifestation s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur.

M. BLIN :

1-Travaux ATESAT :

1-Les travaux ATESAT (chemin de la Touchette, la Guyonnière, Les Poussières, la Papinière, la Pressoir) sont terminés.

2-Route de Parigné l'Evêque: les travaux débuteront lundi et dureront un mois. Les travaux de la Route de Mulsanne débuteront quant à eux en septembre.

3-Le dossier des amendes de police que nous avons déposé pour la Route de Parigné l'Evêque et la Route de Mulsanne a été étudié et une subvention d'un montant de 17 083€ nous a été allouée.

4-Nous avons reçu un courrier du conseil général de la Sarthe ce matin nous informant qu'il procède à la réfection de l'enrobé sur la ligne droite des Hunaudières du 18 au 29 juillet.. En conséquence, une déviation sera mise en place.

14-QUESTIONS DIVERSES :

Les membres du conseil demandent à ce que les pouvoirs et les bulletins de vote leur soient adressés afin qu'ils procèdent au vote avant de partir en congés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Alain DELAFOY

Maire,